

LES COTISATIONS

Retrouvez ci-dessous les taux de cotisation ainsi que des exemples tarifés sur la base d'un traitement brut de 2 000€.

Vous pouvez, en plus de la garantie collective Indemnités Journalières, choisir des options individuelles.

Vous avez le choix pour votre assiette de cotisation : protégez votre traitement indiciaire brut (comprenant l'indemnité compensatrice de la CSG) et la nouvelle bonification indiciaire ; et choisissez de couvrir également vos primes ou indemnités.



COLLECTIVITÉS DE 1 À 20 AGENTS

COLLECTIVITÉS DE 21 À 50 AGENTS

COLLECTIVITÉS DE + DE 51 AGENTS

Garantie collective

Indemnités Journalières

0,79 %, soit 15,80 €/mois
pour un traitement brut de 2 000 €

0,86 %, soit 17,20 €/mois pour
un traitement brut de 2 000 €

0,89 %, soit 17,80 €/mois pour
un traitement brut de 2 000 €

Options individuelles

Rente Invalidité

0,63 %, soit 12,60 €/mois
pour un traitement brut de 2 000 €

0,68 %, soit 13,60 €/mois
pour un traitement brut de 2 000 €

0,67 %, soit 13,40 €/mois
pour un traitement brut de 2 000 €

Perte de Retraite

0,35 %, soit 7,00 €/mois
pour un traitement brut de 2 000 €

0,40 %, soit 8,00 €/mois
pour un traitement brut de 2 000 €

0,39 %, soit 7,80 €/mois
pour un traitement brut de 2 000 €

Garantie Décès / PTIA

0,28 %, soit 5,60 €/mois
pour un traitement brut de 2 000 €

0,24 %, soit 4,80 €/mois
pour un traitement brut de 2 000 €

0,24 %, soit 4,80 €/mois
pour un traitement brut de 2 000 €

Régime Indemnitaires

0,13 %, soit 2,60 €/mois
pour un traitement brut de 2 000 €

0,14 %, soit 2,80 €/mois
pour un traitement brut de 2 000 €

0,15 %, soit 3,00 €/mois
pour un traitement brut de 2 000 €